



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2022

Réunion mixte – (présence physique et par visioconférence)

Ordre du jour :

1. Examen de 18 nouvelles demandes de pétition publique
2. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)
3. Résolution de la sensibilité politique Piraten (9/6/22) - La Commission des Pétitions se charge de mettre en œuvre la recommandation n°51 qui demande une extension des compétences du médiateur en vue du contrôle des entités de droit privé exerçant des missions publiques.
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Dan Biancalana remplaçant M. Mars Di Bartolomeo, M. Frank Colabianchi, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Jean-Paul Schaaf, M. Carlo Weber remplaçant Mme Lydia Mutsch

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Présente par visioconférence : Mme Chantal Gary

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, Mme Lydia Mutsch
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

D'emblée, Madame la Présidente demande aux membres de la commission de bien vouloir reporter à la prochaine réunion le point de l'ordre du jour relatif à une motion de la sensibilité

politique « Piraten » au sujet des attributions de l'institution de l'Ombudsman. Monsieur le Président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle qui pourrait donner des informations au sujet du traitement de cette question étant absent et excusé lors de la présente réunion.

1. Examen de 18 nouvelles demandes de pétition publique

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2539** - Fin des machines de jeu dans les cafés et bars, machines qui ne sont pas de la Loterie Nationale.*

Dépôt: le 29.11.2022 à 13:25

Pétitionnaire: Helder Martins

*Demande de pétition publique **2540** - Eropsetzen vum Congé pour raisons familiales vun 12 Deeg pro Elterendeel an 4 Joer op 12 Deeg pro Elterendeel pro Joer. Daat selwecht och fir den Alter vun 4-13 Joer.*

Dépôt: le 30.11.2022 à 19:40

Pétitionnaire: Andy Bram

*Demande de pétition publique **2541** - Encadrer le paiement des baux à loyer en cas de diminution de revenus, exemple perte d'emploi.*

Dépôt: le 30.11.2022 à 20:04

Pétitionnaire: Jerry Le Vaillant

*Demande de pétition publique **2545** - Bornes de recharge pour les voitures électriques dans les entreprises*

Dépôt: le 02.12.2022 à 13:13

Pétitionnaire: Luc Grand

*Demande de pétition publique **2550** - Beschäftigungsvertrag mat Schüler/-innen a Student/-innen och ausserhalb vun Schoulvakanzan méiglech maachen.*

Dépôt: le 04.12.2022 à 20:21

Pétitionnaire: Jennifer in't Groen

Avisée favorablement, la présente demande de pétition publique a suscité certains doutes au sein de la Conférence des Présidents quant à sa recevabilité. En conséquence, la Conférence des Présidents a mis en suspens sa décision relative à la pétition publique 2550.

*Demande de pétition publique **2556** - Standardiser et augmenter le nombre de stations de lavage/réparation de vélos à travers le Grand-Duché*

Dépôt: le 15.12.2022 à 10:49

Pétitionnaire: Ekim Sahan Dinc

*Demande de pétition publique **2477** - Pour une protection cohérente et efficace du patrimoine architectural luxembourgeois*

Dépôt: le 04.10.2022 à 17:36

Pétitionnaire: Karin Waringo

*Demande de pétition publique **2507** - Augmentation du chèque-service à 7€/euro.*
Dépôt: le 21.10.2022 à 13:53
Pétitionnaire: Andrea Chaves

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2544** - Augmenter le ticket-repas de 10.80EUR à 15.50EUR*
Dépôt: le 02.12.2022 à 08:50
Pétitionnaire: Emmanuel Patte

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition publique 2425 – *Augmentation de la valeur des Lunch Pass en raison de l'inflation*, déposée le 25.07.2022. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2552** - Plus de Congés pour raisons familiales pour les monoparentaux*
Dépôt: le 07.12.2022 à 20:27
Pétitionnaire: Raquel Gomes da Silva

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition publique 2540, – *Eropsetzen vum Congé pour raisons familiales vun 12 Deeg pro Elterendeel an 4 Joer op 12 Deeg pro Elterendeel pro Joer. Daat selwecht och fir den Alter vun 4-13 Joer*, déposée le 30.11.2022. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction. La commission constate que la pétition 2540 est générale et contient par conséquent déjà la revendication exprimée par l'auteur de la pétition 2552.

*Demande de pétition publique **2555** - Dauer-Chômeuren an Profiteuren un d'Schaffen kréien.*
Dépôt: le 13.12.2022 à 22:05
Pétitionnaire: Andy Mack

Motivation :

La commission juge majoritairement la présente pétition discriminatoire et stigmatisante envers les chômeurs de longue durée. Il est à constater que les personnes qui sont des chômeurs de longue durée ne trouvent pas d'emploi pour des raisons très diverses et multiples. Il n'est pas admissible dès lors de suggérer qu'en général, ces personnes n'aient pas envie de trouver un emploi. Il convient par ailleurs de constater que le régime du REVIS, qui est également évoqué par le pétitionnaire, prévoit de nombreuses mesures d'activation destinées aux concernés.

A REFORMULER

*Demande de pétition publique **2542** - Bezuelte Stage fir Studenten/ / Bezahltes Praktikum für Studenten/ / Stage rémunéré pour les étudiants/ / Paid internship for students/ / Estágio remunerado para estudantes/ / Stage retribuito per studenti*

Dépôt: le 30.11.2022 à 23:43

Pétitionnaire: Diana Stiegler

Motivation :

Il convient de mieux préciser de quelle disposition légale il s'agit si la pétitionnaire affirme que la loi ne fonctionne pas convenablement. Il convient à cet effet de préciser aussi quel genre de stages sont visés.

*Demande de pétition publique **2543** - Égalité de payement d'impôts sur les salaires pour tous*

Dépôt: le 01.12.2022 à 18:28

Pétitionnaire: Steve Schmitz

Motivation :

Une pétition publique se doit d'éviter des erreurs factuelles. Dans ce sens, la commission rend attentif au fait que les ministres, membres du gouvernement, ne perçoivent pas de revenu exempt d'impôts. De plus, il convient de préciser que les députés ne reçoivent ni un « salaire », ni des « tantièmes », mais des « indemnités ». Il convient dès lors d'adapter le texte en tenant compte de ces précisions.

*Demande de pétition publique **2546** - Conteneurs à poubelles gratuits*

Dépôt: le 02.12.2022 à 14:04

Pétitionnaire: Julie Kohlmann

Motivation :

La pétitionnaire est priée de faire abstraction des pronoms personnels (« je », « nous », « moi-même ») qui peuvent faire croire qu'elle soumet la pétition pour des raisons personnelles, alors qu'une pétition doit être motivée suivant un intérêt général. Ensuite, les députés se posent la question de savoir si la pétitionnaire vise la gratuité des poubelles ou si elle vise la gratuité de l'enlèvement des déchets. Le texte n'est pas suffisamment précis à ce propos. Par ailleurs, les députés rendent la pétitionnaire attentive au fait que la situation diffère selon les communes : il y a des communes qui mettent gratuitement à disposition des poubelles ou qui n'en perçoivent qu'un loyer. Il faudra que le texte en tienne compte.

*Demande de pétition publique **2547** - Gratis Internet an gratis Handy-empfang, vun egal wéi engem Provider, am ganzen Land, och an Tunnelen an ënnerierdeschen Parkingen*

Dépôt: le 03.12.2022 à 01:57

Pétitionnaire: Thomas Thies

Motivation :

Il faut que le pétitionnaire précise mieux ce qu'il entend demander.
Quant au contenu de sa pétition :

Est-ce que le pétitionnaire demande seulement la possibilité d'accéder au 112 par le moyen de n'importe lequel des réseaux opérés par les différentes firmes ? Auquel cas, il convient de constater que cela est déjà possible aujourd'hui.

Est-ce qu'il vise un accès à des réseaux dans des infrastructures souterraines ? Dans ce cas, vise-t-il seulement un accès au 112 ou une opérabilité plus large des moyens de communication ?

Est-ce que le pétitionnaire vise une couverture généralisée offerte par toutes les entreprises du secteur ?

Quant à la forme de la pétition :

Dans l'intitulé n'apparaît pas l'élément des appels de détresse (112) – or, il semble que c'est un élément important de la démarche du pétitionnaire qu'il convient dès lors d'intégrer dans l'intitulé.

Il faudra de plus que l'auteur de la pétition fasse abstraction de son cas personnel, cité à l'endroit de la motivation, car une pétition publique ne peut pas être motivée seulement sur la base d'un intérêt personnel, il convient d'expliquer l'intérêt général de la pétition.

*Demande de pétition publique **2548** - Géint d'Ofschafe vun den verschiddenen Buslinnen a Richtung industriell Sitte*

Dépôt: le 03.12.2022 à 14:37

Pétitionnaire: Jérôme Clesen

Motivation :

Une pétition publique doit faire preuve d'une motivation d'intérêt général et ne peut donc pas être motivée sur la base d'un exemple personnel. Dans cet ordre d'esprit, la commission demande de supprimer l'exemple personnel et de généraliser davantage la motivation de la démarche.

*Demande de pétition publique **2549** - Gläichméisseg Congé fir privat a staatlechen Patron*

Dépôt: le 03.12.2022 à 16:02

Pétitionnaire: Sabrina Frank

Motivation :

Il convient de corriger l'intitulé de la pétition. La pétitionnaire écrit en effet « ...Congé fir privat a staatlechen Patron », ce qui signifie qu'elle demande du congé pour les patrons. Or, la commission comprend qu'elle n'entend pas donner du congé aux patrons, mais vise une égalité au niveau du congé pour le personnel employé par les patrons du secteur privé et du secteur public. Il convient donc d'être plus précis dans la formulation de l'intitulé. Par ailleurs, la commission rend attentif au fait que pas toutes les entreprises et pas tous les secteurs d'activité ont du congé collectif. Il faudra donc adapter la remarque à cet égard de sorte à éviter l'impression que tout un chacun tombe sous le congé collectif.

*Demande de pétition publique **2551** - Contre la suppression des bus pour la Goodyear!!*

Dépôt: le 07.12.2022 à 13:59

Pétitionnaire: Stéphane Brunel

Motivation :

Une pétition publique doit avoir une motivation d'intérêt général et ne peut pas être motivée par la situation personnelle du pétitionnaire. Dans cet ordre d'idées, le pétitionnaire est prié de supprimer son exemple personnel à l'endroit de la motivation et de formuler une argumentation d'ordre générale.

*Demande de pétition publique **2553** - BEGLEITPERSONEN/KRANKENSCHWESTER IM BUS AUF DEM WEG NACH HAUSE BEI KINDERN MIT BEHINDERUNG.*

Dépôt: le 08.12.2022 à 11:00

Pétitionnaire: Natascha Schleich

Motivation :

La motivation d'une pétition publique doit être d'intérêt général et non pas répondre à un intérêt strictement personnel et privé. Dans cet ordre d'esprit, il convient de reformuler la motivation en généralisant les raisons qui conduisent à introduire la présente pétition auprès de la Chambre des Députés. Dans le même ordre d'idées, la commission prie la pétitionnaire de supprimer et de remplacer le terme « ich » qui renvoie également à une motivation personnelle et privée.

*Demande de pétition publique **2554** - D'Recht fir de Loyer déi de Bierger zu Lëtzebuerg muss bezuelen fir iwverhaapt en Ennerdag ze hunn fir ze wunnen, sollen därfe vun de Steieren ofgehaale ginn.*

Dépôt: le 08.12.2022 à 17:53

Pétitionnaire: Rita Berens

Motivation :

Il convient tout d'abord de reformuler le but de la pétition. Il est certes évident que tous les pétitionnaires ont comme objectif de rassembler suffisamment de signatures, mais le but à décrire a bien entendu trait à la finalité qu'une démarche est censée atteindre. En l'occurrence, il semble que la pétitionnaire désire qu'il soit légiféré en relation avec la prise en compte des loyers au niveau des abattements fiscaux. Auquel cas, il faudrait le préciser. La pétitionnaire est également priée de reformuler l'intitulé. Elle pourrait commencer par écrire « Fir de Loyer.....etc. ». Finalement, la commission rend attentif au fait que les prêts bancaires ne peuvent pas être déduits des impôts, ce sont en effet les intérêts hypothécaires qui peuvent faire l'objet d'une exemption d'impôts dans la limite des modalités y afférentes. Il convient donc de corriger cette erreur dans le texte de la pétition.

*Demande de pétition publique **2489** - Mise en place d'une commission d'enquête pluridisciplinaire indépendante censée conclure sur la réalité sanitaire, statistique, scientifique et politique pour la période Covid-19 au Luxembourg*

La présente demande de pétition publique avait déjà faite l'objet d'une demande de reformulation. Le pétitionnaire a demandé des précisions supplémentaires concernant les éléments à reformuler. La commission a décidé d'en tenir compte et précise à l'adresse dudit pétitionnaire qu'il convient de noter que les affirmations ou passages de texte suivants sont jugés non recevables par les membres de la commission et donnent lieu à une demande de reformulation du texte :

« ...ces mesures ressemblent étrangement aux points clés décrits par Albert Biderman dans ses travaux sur la torture psychologique et les mécanismes qui peuvent être mis en place pour amener les individus à accepter l'inacceptable. » ;

« Avec le recul, force est de constater que les mesures politiques et policières destinées à faire face à cette situation dite « pandémie » n'étaient rien d'autre que des mesures de coercition mentale destinées à contraindre et à soumettre psychologiquement les individus dans le seul but qu'ils se laissent injecter un produit pharmaceutique dont ils ignorent tout ».

Il convient de plus de constater qu'il est faux d'affirmer qu'il n'y ait pas eu de pandémie. Il est également faux de prétendre qu'il n'y ait pas eu de surmortalité.

Échange de vues

Concernant la *demande de pétition publique 2550 - Beschäftigungsvertrag mit Schüler/-innen a Student/-innen och ausserhalb vun Schoulvakanzan méiglech maachen*, Madame la Présidente fait remarquer qu'une demande identique fut déjà adressée par la même pétitionnaire à la Commission des Pétitions, qui l'avait jugée irrecevable. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf constate qu'il est doré et déjà possible d'étendre la durée de travail des étudiants et écoliers au-delà de la limite de deux mois, pour autant que l'on ait recours à des contrats de travail de durée déterminée (CDD) pour les périodes excédentaires. L'orateur précise par ailleurs que les étudiants et écoliers ont la faculté de répartir la durée de travail comprise dans les deux mois par an, dont ils disposent pour le travail « vacancier », selon leur guise. Monsieur le Député Marc Hansen pense que le dispositif relatif aux deux mois de travail vacancier se limite aux vacances scolaires. Il rappelle que cette disposition fut temporairement mise en suspens pendant la crise du Covid. L'orateur donne encore à considérer qu'à la différence du travail vacancier, un travail sous contrat CDD génère des cotisations sociales et donne lieu à une imposition. Monsieur le Député Paul Galles demande qui est visé par la pétition. S'agit-il d'étudiants ou d'écoliers et de quelles vacances est-ce qu'il convient de tenir compte ? Madame la Présidente se réfère à une discussion qu'elle avait menée avec la Députée Martine Hansen, suivant laquelle les étudiants ne peuvent pas travailler au-delà des deux mois prévus par le dispositif afférent du Code du travail. Partant, la demande de pétition publique telle que soumise à la commission, serait recevable.

Quant à la demande de pétition publique *2555 - Dauer-Chômeuren an Profiteuren un d'Schaffen kréien*, Madame la Présidente estime que le pétitionnaire devrait supprimer certaines expressions à caractère dénigrant. L'oratrice s'offusque de l'impression laissée par le pétitionnaire suivant laquelle chaque chômeur serait réticent à travailler, ce qui n'est manifestement pas le cas. Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz propose de déclarer irrecevable la présente demande de pétition publique en raison de son caractère populiste et polémique et en raison d'erreurs factuelles. L'oratrice estime que la pétition contrevient aux critères éthiques que la commission se doit de faire prévaloir. Madame la Présidente est par contre d'avis qu'il suffit de demander au pétitionnaire de supprimer les passages discriminatoires au lieu de déclarer la pétition comme irrecevable. Monsieur le Député Paul Galles pense que la pétition est irrecevable du fait qu'elle est discriminatoire. Elle insinue que les chômeurs de longue durée soient des profiteurs. Monsieur le Député Marc Hansen pense aussi qu'il convient de refuser la demande de pétition sous examen en raison du fait qu'elle stigmatise les chômeurs de longue durée. Monsieur le Député Gusty Graas ne veut pas être trop sévère et il donne à considérer que l'objectif poursuivi par le pétitionnaire est de demander à des chômeurs de longue durée d'effectuer des travaux d'intérêt public. Quant aux expressions stigmatisantes retenues par le pétitionnaire, Monsieur le Député rejoint les autres

membres de la commission et il estime qu'il convient de les reformuler. Monsieur le Député Frank Colabianchi rejoint l'avis de Monsieur Graas. Il estime qu'il suffit de supprimer le terme « profiteurs » ainsi que le texte mis entre parenthèses pour rendre la pétition admissible. Monsieur le Député André Bauler suggère que l'on demande au pétitionnaire de modifier l'intitulé de façon à exprimer positivement une possibilité d'activation des personnes concernées. Monsieur le Député Marc Hansen craint toutefois que même avec la suggestion faite par Monsieur Bauler, la pétition reste stigmatisante envers les chômeurs de longue durée. L'orateur donne à considérer qu'il ne s'agit d'ailleurs pas d'un groupe homogène de personnes, mais qu'il existe de nombreuses causes différentes qui peuvent amener au chômage de longue durée. L'orateur estime aussi que les personnes concernées ne se réjouissent pas de leur situation. Monsieur le Député Marc Goergen pense que la pétition est irrecevable. Il donne à considérer que les chômeurs concernés sont peut-être victimes d'accidents de la vie. Il estime qu'il n'est pas défendable que l'on réduise par conséquence ces gens à ramasser les ordures d'autrui. Monsieur le Député Paul Galles répète qu'il est d'avis que la pétition est irrecevable du fait qu'elle est stigmatisante et qu'elle insinue une détermination qui n'est pas tenable. Il est faux, selon l'orateur, que les chômeurs de longue durée se retrouvent dans une pareille situation parce qu'ils ne voudraient pas travailler. Monsieur le Député donne encore à considérer que l'aide sociale, le REVIS, prévoit des programmes et des mesures d'activation. L'orateur est convaincu que le pétitionnaire entend fondamentalement décrier les chômeurs concernés et qu'il ne s'agit pas d'une simple question de forme ou de formulation qu'il conviendrait de redresser pour éventuellement rendre acceptable la présente pétition. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint la réflexion de l'orateur précédent, tout en suggérant qu'il faudrait chercher un échange de vues avec le pétitionnaire. Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz rappelle qu'il y a des règles fondées sur une approche raisonnée. Elle pense qu'il n'appartient pas à la commission d'animer un pétitionnaire d'aller dans un sens plutôt que dans l'autre. En attendant, pour elle, la demande du pétitionnaire reste irrecevable. Elle est rejointe dans son appréciation par Monsieur le Député Max Hengel. Monsieur le Député André Bauler estime aussi que la pétition est d'office discriminatoire. Monsieur le Député Gusty Graas a le sentiment qu'il faudrait donner une chance au pétitionnaire et qu'il convient de lui demander une reformulation. L'orateur voudrait s'abstenir si la pétition devait être déclarée irrecevable. Madame la Présidente répète qu'elle est en faveur d'une demande de reformulation et elle procède à un vote. La pétition est majoritairement déclarée irrecevable.

2. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)

VALIDATIONS DE SIGNATURES (SEUIL DES 4.500 SIGNATURES NON ATTEINT)

La commission procède à la validation des signatures des pétitions publiques suivantes :

Pétition publique 2474 - Pour l'interdiction des réseaux sociaux avant 16 ans.

Signatures : 154

Doublons : 3

Pétition publique 2475 - Déclarer la Russie comme un État soutenant le terrorisme

Signatures : 1573

Doublons : 79

Pétition publique 2478 - Raccourcir le délai de remboursement de la CNS

Signatures : 199

Doublons : 5

Pétition publique 2480 - Remboursement de la part de la CNS pour les produits d'hygiène féminine (tampon, bande hygiénique)
Signatures : 399
Doublons : 10

Pétition publique 2483 - Zousätzlechen Congésdag/schoulfräi op dem eegene Gebuertsdag!
Signatures : 1655
Doublons : 17

Pétition publique 2488 - Éliminer les avances énergétiques (Gaz, Électricité et Eau) par des factures mensuelles de consommation réelle.
Signatures : 178
Doublons : 5

Pétition publique 2492 - L'administration luxembourgeoise a un système de communication très lourd en papier.
Signatures : 40
Doublons : 0

Pétition publique 2494 - Keng weider Tramslinn duerch d' Stad
Signatures : 107
Doublons : 6

Pétition publique 2496 - Index soll un de Salaire gekoppelt gin
Signatures : 478
Doublons : 14

Pétition publique 2502 - Compensation financière pour travailleurs essentiels, non éligibles au télétravail.
Signatures : 342
Doublons : 6

Pétition publique 2503 - Développement de véhicules aériens sans pilote (UAV) et de nouveaux systèmes anti-aériens par le Ministère de la Défense.
Signatures : 11
Doublons : 0

DEMANDES DE RECLASSEMENT EN PETITIONS ORDINAIRES

La commission procède au reclassement en pétitions ordinaires des pétitions publiques suivantes :

Pétition publique 2439 - L'égalité des droits pour les célibataires sans enfants dans tous les domaines de la fiscalité, de la sécurité sociale, de la retraite, etc. (93 signatures)

Pétition publique 2464 - Révision des démarches du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS), du Service de santé au travail multisectoriel (STM) et de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), notamment pour les personnes fragilisées. (115 signatures)

CLÔTURES

La commission procède à la clôture des pétitions suivantes :

Les auteurs des pétitions suivantes ne se sont pas prononcés en faveur d'un reclassement en pétition ordinaire

Pétition publique 2394 - Pour le maintien d'une station-service proposant le CNG (Compressed Natural Gas) / GNC (Gaz Naturel Compressé) comme carburant alternatif à Luxembourg-Ville

Pétition publique 2407 - Action citoyenne contre la vente de drogues illicites

Pétition publique 2409 - Limiter la hausse des prix sur les produits essentiels à la vie courante

Pétition publique 2411 - Port du casque obligatoire pour les cyclistes

Pétition publique 2416 - Limiter les arrêts de maladie sans certificat médical pour arrêter l'exploitation du système

Pétition publique 2423 - Rauchverbot auf Terrassen

Pétition publique 2426 - Supprimer les tranches d'imposition de 8 % et 9 % en augmentant l'abattement fiscal de 0 % de 11 265 EUR actuels à 15 009 EUR lorsque la tranche d'imposition de 10 % est déclenchée

Pétition publique 2431 - Wasserstoff Tankstellen Netz a Lëtzebuerg ufänken fir de Leit eng Propper alternativ zur Elektromobilitéit ze bidden

Pétition publique 2433 - Lorsque les dépenses défalquables, aux impôts, sont plus grandes que les impôts prélevés, permettre le report de perte pour les particuliers au niveau des impôts, comme pour les commerçants.

Pétition publique 2435 - #BanPrivateJets Start- a Landefraisen vu Privatjeten zu Lëtzebuerg enorm erhéijen / - / #BanPrivateJets Make takeoff and landing fees of private jets in Luxembourg extremely expensive

Pétition publique 2436 - Faisons du permis B100 un permis européen

Pétition publique 2437 - Allgemengt Fëmmverbuet an der Öffentlechkeet

Pétition publique 2443 - Erlaubnis mit einem D-Führerschein einen Camper über 3,5 Tonnen zu fahren

Pétition publique 2444 - Panneauen/héijen Drot vun max 4 Meter op den Stroossen, Autobunnen, etc. ouni Lächer dotëschent. Fir d'Emkommen vun den Déieren ze verhënneren.

Pétition publique 2448 - Camping Adresse, jeder der auf dem Camping wohnt sollte sich auch auf dieser Adresse anmelden dürfen.

Pétition publique 2452 - Verdoppelung der Steuer auf Zigaretten, E-Zigaretten und Tabakwaren

Pétition publique 2453 - Subvention fürs Nachrüsten eines Akkus bei Betreiben einer Photovoltaik-Anlage mit Überschusseinspeisung

Les auteurs des pétitions suivantes n'ont pas réagi à la prise de position gouvernementale

Pétition 2108 - Manque de carte d'identité luxembourgeoise pour les résidents européens à Luxembourg ne détenant pas la citoyenneté luxembourgeoise

Pétition 2141 - Erneuerbare Energien

Pétition 2215 - Pour un traitement équitable du statut des assistants parentaux

Pétition 2267 - Baisse provisoire du prix des carburants par le biais d'une suspension de la perception des accises et/ou de l'application d'un taux TVA intermédiaire, voire d'un taux TVA réduit.

Pétition 2271 - Petitioun - Senkung TVA op Mineralueleg

Pétition 2289 - Kontaktformular am Internet un Ministären an Verwaltungen

Pétition 2290 - Delaien bei juristischen an verwaltungstechnischen Prozeduren

Pétition 2338 - Notverlängerung der Frist für die Unterschrift der 2. Phase des Verfahrens der luxemburgischen Staatsangehörigkeit, Art. 89 des Gesetzes vom 8. März 2017 aufgrund der Reiseeinschränkungen wegen COVID-19.

Pétition 2339 - Revue des forfaits dans la déclaration d'impôt

Pétition 2371 - Pétition pour l'augmentation des limites actuelles de télétravail pour les frontaliers à 40%, soit 2 jours par semaine

PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT

La commission prend acte des prises de position gouvernementales suivantes ainsi que des informations relatives à une redirection de la demande de prise de position :

Pétition 2229 - Baisser le prix sur la pompe. / Den Preis an den Tankstellen wieder senken. / De Präis un den Tankstellen rëm erofsetzen.

Information du 14 décembre 2022 de la part de Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Pétition 2355 - Extinction de l'éclairage public en zone peu ou pas fréquentée la nuit (principalement en dehors des centres urbains)

Information n du 12 décembre 2022 de la part de Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Pétition 2392 - Permis de conduire - Fahrerlaubnisrecht -. Gegenseitige länderübergreifende Anerkennung der Führerscheinerweiterungen - B196 (Deutschland) und B100 (Luxemburg)

Prise de position du 22 novembre 2022 de la part de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Il est fait référence à deux questions parlementaires relatives à la thématique. Ces questions parlementaires seront ajoutées à la prise de position transmise au pétitionnaire.

Pétition 2445 - Temps partiel et télétravail

Prise de position du 21 novembre 2022 de la part de Madame la Ministre des Finances

Pétition 2486 - Priorité pour les personnes à mobilité réduite

Prise de position du 25 novembre 2022 de la part de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration

- 3. Résolution de la sensibilité politique Piraten (9/6/22) - La Commission des Pétitions se charge de mettre en œuvre la recommandation n°51 qui demande une extension des compétences du médiateur en vue du contrôle des entités de droit privé exerçant des missions publiques.**

Reporté à la prochaine réunion.

4. Divers

Madame la Présidente évoque une fois de plus la pétition publique 2345 – *Pour une semaine de 35 heures de travail à temps plein*. Elle constate qu'après plusieurs relances et après avoir accordé un délai de réflexion au pétitionnaire, celui-ci n'a pas voulu présenter sa pétition dans le cadre d'un débat public, auquel le nombre de signatures récoltées aurait cependant donné droit. Par conséquent, l'instruction de la pétition 2345 sera clôturée.

*

Concernant la demande de pétition publique 2489 - *Mise en place d'une commission d'enquête pluridisciplinaire indépendante censée conclure sur la réalité sanitaire, statistique, scientifique et politique pour la période Covid-19 au Luxembourg*, Madame la Présidente pense que l'on ait manqué à informer le pétitionnaire de manière suffisamment détaillée sur ce qu'il devait reformuler. Madame la présidente rappelle que la commission était demandeur que le pétitionnaire maintienne sa revendication concernant l'instauration d'une commission d'enquête indépendante mais devait reformuler les éléments suivants de la motivation de cette pétition :

« ...ces mesures ressemblent étrangement aux points clés décrits par Albert Biderman dans ses travaux sur la torture psychologique et les mécanismes qui peuvent être mis en place pour amener les individus à accepter l'inacceptable. » ;

« Avec le recul, force est de constater que les mesures politiques et policières destinées à faire face à cette situation dite « pandémie » n'étaient rien d'autre que des mesures de coercition mentale destinées à contraindre et à soumettre psychologiquement les individus dans le seul but qu'ils se laissent injecter un produit pharmaceutique dont ils ignorent tout ».

Il convient de plus de constater qu'il est faux d'affirmer qu'il n'y ait pas eu de pandémie. Il est également faux de prétendre qu'il n'y ait pas eu de surmortalité.

La commission décide que le secrétariat de la commission adresse ces précisions au pétitionnaire, en vue d'une reformulation de sa pétition.

*

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le 11 janvier 2023 à 9 heures. Il s'agira d'une visioconférence.

Par ailleurs, Madame la Présidente demande aux membres de la commission de sauvegarder les dates du 18 janvier 2023 et du 22 février 2023 en vue d'un éventuel débat public.

Le prochain débat public, relatif au télétravail, aura lieu le 25 janvier 2023.

Luxembourg, le 4 janvier 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact